



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 9 octobre 2018, il sera adopté le règlement numéro 270-2018 abrogeant le règlement 252-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité du Village de Stukely-Sud.

Le règlement numéro 270-2018 peut être consulté à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet www.stukely-sud.com.

Donné à Stukely-Sud, ce 2 octobre 2018.

Louissette Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 2 octobre 2018 entre 9 h et 16 h.

Donné à Stukely-Sud, ce 2 octobre 2018.

Louissette Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière